

En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public

► De septembre 2016 à mai 2017, dans les établissements publics du second degré, 4,9 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 2,7 % dans les collèges, de 6,3 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 15,9 % dans les lycées professionnels (LP).

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2017, l'absentéisme touche moins de 2,1 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 13,4 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves absents.

Du fait de leurs absences non justifiées, les élèves perdent en moyenne 1,5 % de temps d'enseignement. Lorsque toutes les absences, quel que soit le motif, sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 6,4 %.

L'absentéisme augmente au cours de l'année scolaire : à partir de février, la part des absences non justifiées par rapport à la totalité des absences des élèves dépasse un cinquième ; elle représente un tiers des absences au mois de mai.

Dans 95 % des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour leur absentéisme persistant.

Sophie Cristofoli - DEPP-B3

► Entre septembre 2016 et mai 2017, 4,9 % des élèves du second degré public ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne, et sont ainsi considérés comme « absents ». La prise en compte du mois de mai modifie légèrement à la hausse cette moyenne annuelle : en excluant le mois de mai, la moyenne descend à 4,2 % contre 4,5 % l'année précédente (de septembre 2015 à avril 2016).

La proportion d'élèves absents varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois à l'autre, avec une tendance marquée à l'augmentation tout au long de l'année. Sur la totalité de l'année, dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne de 2,7 %, et évolue selon les mois de 1,5 % à 4,2 % avec un pic à 5,3 % en mai 2017. Dans

les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux annuel moyen est de 6,3 %. Le taux d'absentéisme mensuel est au plus bas en octobre à 3,2 %, et monte jusqu'à 8,8 % en mars, avec un point culminant à 16 % en mai 2017.

Dans les lycées professionnels (LP), le taux d'absentéisme est en moyenne de 15,9 % sur l'année et varie de 10,4 % au plus bas, en décembre 2016, à 19,5 % en mars, avec un maximum de 34,7 % atteint en mai 2017.

Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires.

Comme l'an dernier, les mois de mars et de mai sont les plus impactés par l'absentéisme. Cela est imputable au cumul de leur position dans l'année scolaire (dernier trimestre) et de leur grand nombre de jours travaillés ► **figure 1.**

1 - Proportion d'élèves absents par type d'établissement en 2016-2017 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,6	3,4	11,2	2,9
Octobre	1,5	3,2	10,7	2,8
Novembre	2,2	4,9	13,9	4,0
Décembre	2,1	3,8	10,4	3,3
Janvier	3,6	7,0	16,7	5,7
Février	2,1	3,8	11,6	3,4
Mars	4,2	8,8	19,5	6,9
Avril	2,0	5,7	14,4	4,2
Mai	5,3	16,0	34,7	11,2
Moyenne 2016	2,7	6,3	15,9	4,9

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.
Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 18.06. © DEPP

MOINS DE 2,1 % D'ÉLÈVES ABSENTÉS DANS LA MOITIÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Entre septembre 2016 et mai 2017, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme ne dépasse jamais 2,1 % sauf en mars et mai, les deux mois les plus fortement impactés.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières.

En janvier 2017, sur l'ensemble des établissements, la moitié d'entre eux comptent moins de 2,1 % d'élèves absents, et un quart moins de 0,5 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette

proportion atteint au moins 13,4 % ► **figure 2**. Cela représente environ 127 000 élèves absents sur 258 000 absents au total dans le mois, soit 49,3 % d'entre eux.

2 - Distribution de la proportion des élèves absents en janvier 2017 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,3	1,4	3,6	8,3
LEGT	1,1	3,9	9,1	17,9
LP	4,5	10,4	24,9	39,6
Ensemble	0,5	2,1	6,8	13,4

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,5 %) ; la médiane est le seuil qui partage les établissements en deux moitiés (2,1 %) ; 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (6,8 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (13,4 %).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

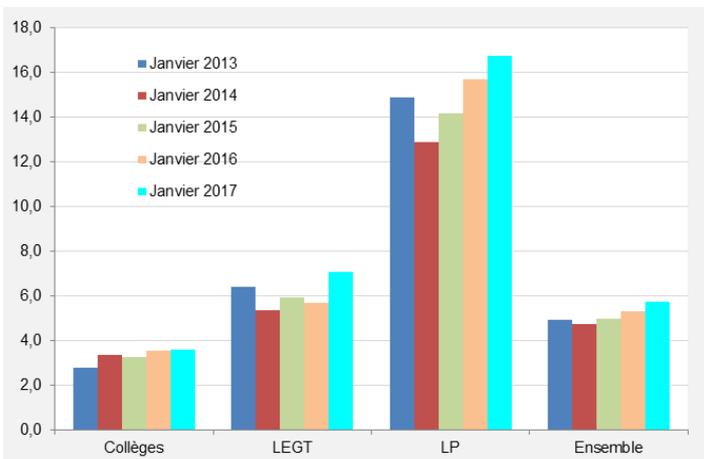
Réf. : Note d'information, n° 18.06. © DEPP

L'absentéisme augmente très modérément depuis janvier 2014

Depuis janvier 2014, l'absentéisme s'est très légèrement accru d'une année à l'autre. En janvier 2017, le taux d'absentéisme s'élève à 5,7 % pour l'ensemble des établissements, augmentant ainsi d'un point en trois ans (4,7 % en janvier 2014). Sur cette période, il a peu évolué pour les collèges (0,3 point), passant de 3,3 % à 3,6 % ; il a progressé de 1,5 point pour les LEGT, de 5,4 % à 7,0 %, et de presque 4 points pour les LP (de 12,9 % à 16,7 %) ► **figure 3**.

Cette évolution est atténuée si l'on considère la moyenne annuelle. Il s'agit là d'une moyenne annuelle calculée sur huit mois, de septembre à avril (le mois de mai n'étant pas exploitable avant l'année 2015-2016, faute d'un taux de réponse satisfaisant). Depuis 2013-2014, sur l'ensemble des établissements, le taux d'absentéisme est resté au même niveau : il est passé de 4,0 % à 4,2 %. Entre les années 2013-2014 et 2016-2017, l'absentéisme a légèrement baissé, de 2,8 % à 2,4 %, pour les collèges ; il a faiblement augmenté pour les LEGT,

3 - Évolution de la proportion d'élèves absents de janvier 2013 à janvier 2017 par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2014).

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 18.06. © DEPP

passant de 4,6 % à 5,1 % ; la hausse est de 2 points pour les LP, le taux passant de 11,5 % à 13,5 %.

Taux d'absentéisme plus élevé mais effectif d'absentés plus faible dans les lycées professionnels

Dans les LP, l'absentéisme est deux fois plus élevé que dans les LEGT et quatre fois plus que dans les collèges. En janvier 2017, si la moitié des collèges comptent moins de 1,4 % d'élèves absents et la moitié des LEGT moins de 3,9 %, cette proportion atteint 10,4 % pour la moitié des LP. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme en janvier 2017, on dénombre en LP plus de 39,6 % d'élèves absents, contre 17,9 % en LEGT et 8,3 % en collège.

L'ampleur relative de l'absentéisme en LP est observée depuis le début de l'enquête. Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les principales raisons.

Cependant, dans la mesure où les LP scolarisent moins d'élèves, la masse d'élèves absents est moins importante en LP qu'en collège, malgré leur taux d'absentéisme quatre fois plus élevé. En janvier 2017, les LP comptent 61 000 absents contre 92 000 pour les collèges, l'effectif total d'élèves étant de 4 500 000.

Les élèves perdent 1,5 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences non justifiées

Le taux d'absentéisme dépend plus directement du calendrier des vacances que le temps d'enseignement perdu chaque mois : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé.

Au-delà des seuls élèves absents, d'autres élèves peuvent présenter des absences non justifiées.

En raison de toutes les absences non justifiées, de septembre 2016 à mai 2017, les élèves perdent en moyenne 1,5 % du temps d'enseignement, tous types d'établissements confondus. Ce résultat est similaire à celui de l'an dernier, aussi bien pour les LEGT (stabilité à 1,8 %) que pour les collèges (0,9 % cette année contre 1 % en 2015-2016). En revanche, la proportion diminue en LP (4 % contre 4,5 % en 2015-2016). Cette baisse par rapport à l'année précédente du temps d'enseignement perdu dans les LP s'observe pour chaque mois sauf pour le mois de mai.

Ce temps d'enseignement perdu met aussi en évidence la croissance progressive des absences injustifiées tout au long de l'année. Il est de 0,7 % en septembre et augmente régulièrement jusqu'à 2,8 % en mai ► **figure 4**.

4 - Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2016-2017 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,7	2,0	0,7
Octobre	0,7	1,3	3,3	1,1
Novembre	0,6	1,2	2,8	1,0
Décembre	0,9	1,5	3,2	1,3
Janvier	0,9	1,6	3,3	1,3
Février	1,0	1,8	4,4	1,5
Mars	1,0	1,9	4,0	1,6
Avril	1,2	2,6	5,3	1,9
Mai	1,6	4,0	8,0	2,8
Moyenne 2016	0,9	1,8	4,0	1,5

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 18.06. © DEPP

Lorsque toutes les absences – tous motifs confondus et qu’elles soient justifiées ou non – sont prises en compte, la proportion d’heures d’enseignement perdues est de 6,4 % en moyenne sur l’année. En 2016-2017, pour l’ensemble des établissements, la proportion d’heures perdues pour absence varie de 3,6 % à 8,5 %, maximum atteint en mai 2017 ► **figure 5**.

Comme pour le taux d’absentéisme, ces pourcentages moyens cachent une réalité différente selon le type d’établissement. Sur l’ensemble de l’année, les collégiens perdent en moyenne 5,7 % de leur temps d’enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 6,9 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 9,8 % d’heures d’enseignement. Ces taux sont proches de ceux de l’année précédente pour les collèges (5,3 % en 2015-2016), et pour les LEGT (7,2 % en 2015-2016) mais la baisse est de 3 points pour les LP (12,9 % en 2015-2016).

5 - Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tout motif par type d'établissement en 2016-2017 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	3,1	3,7	6,7	3,6
Octobre	4,4	5,9	9,4	5,3
Novembre	4,6	5,5	8,3	5,2
Décembre	6,4	7,0	8,9	6,8
Janvier	7,3	7,5	10,1	7,7
Février	6,1	7,1	10,3	6,8
Mars	6,8	7,1	9,4	7,1
Avril	5,9	8,2	11,3	7,0
Mai	7,1	9,9	14,1	8,5
Moyenne 2016	5,7	6,9	9,8	6,4

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.
Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l’absentéisme des élèves.

Réf. : Note d’information, n° 18.06. © DEPP

LES ABSENCES NON JUSTIFIÉES REPRÉSENTENT MOINS D’UN QUART DES ABSENCES DES ÉLÈVES

Pendant l’année scolaire 2016-2017, sur l’ensemble des établissements, la proportion d’heures d’enseignement perdues pour absences non justifiées par rapport à celles perdues par la totalité des absences s’établit autour de 20 %, sauf en avril et en mai. Cela revient à dire que les absences non justifiées représentent globalement une absence sur cinq jusqu’au mois de mars. En avril et en mai, une absence sur trois est non justifiée. Pour les collèges, à l’exception du mois de mai, la part d’heures d’enseignement perdues pour absences non justifiées représente toujours moins d’un cinquième des heures perdues du fait de la totalité des absences des élèves. Par contre, dans les LP, les absences non justifiées dépassent le tiers des absences dès le mois d’octobre et, au mois de mai, plus d’une absence sur deux n’est pas justifiée. Le poids des absences non justifiées augmente nettement après janvier, surtout pour les LP ► **figure 6**.

6 - Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées sur la totalité des absences, par type d'établissement en 2016-2017 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	16	20	30	19
Octobre	17	22	35	21
Novembre	14	21	34	19
Décembre	14	21	36	19
Janvier	13	21	33	17
Février	17	25	42	23
Mars	15	27	43	22
Avril	20	31	47	27
Mai	22	41	57	33

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l’absentéisme des élèves.

Réf. : Note d’information, n° 18.06. © DEPP

L’ABSENTÉISME LOURD TOUCHE EN MOYENNE 0,9 % DES ÉLÈVES

Un seuil de dix demi-journées par mois d’absences non justifiées permet de mesurer l’absentéisme « lourd ». La proportion d’élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s’établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l’ensemble des établissements. En 2016-2017, tous types d’établissements confondus, elle oscille entre 0,6 % et 1,7 %, à l’exception du mois de mai où elle atteint un maximum de 3 %.

Et, comme chaque année, les LP sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2016-2017, le taux d’absentéisme lourd est, en moyenne sur l’année, de 0,5 % dans les collèges, de 1,1 % dans les LEGT et de 3,4 % dans les LP, où il varie de 2,2 % (octobre 2016) à 12,1 % en mai 2017 ► **figure 7**.

7 - Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées, par mois et par type d'établissement en 2016-2017 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,8	2,5	0,7
Octobre	0,3	0,7	2,2	0,6
Novembre	0,5	1,2	3,5	0,9
Décembre	0,4	0,7	2,3	0,7
Janvier	0,7	1,5	4,8	1,3
Février	0,4	0,7	2,6	0,7
Mars	0,8	2,3	6,3	1,7
Avril	0,4	1,0	3,1	0,8
Mai	1,1	4,5	12,1	3,0

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l’absentéisme des élèves.

Réf. : Note d’information, n° 18.06. © DEPP

LE TAUX MOYEN D’ÉLÈVES SIGNALÉS AUX DSDEN ATTEINT 1 % DANS SEULEMENT QUATRE DÉPARTEMENTS

La loi visant à lutter contre l’absentéisme scolaire – n° 2015-108 du 31 janvier 2015 – prévoit que les chefs d’établissement signalent à la direction des services départementaux de l’Éducation nationale (DSDEN) les élèves dont la persistance du défaut d’assiduité n’a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l’établissement. Tous les élèves absentéistes n’ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN.

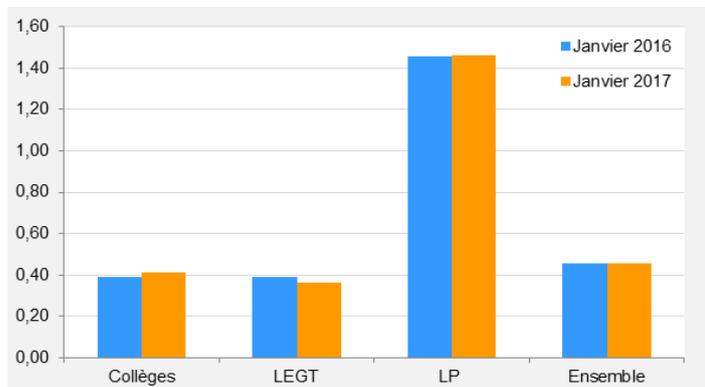
Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d’un échantillon d’établissements, une collecte complémentaire d’informations est réalisée annuellement auprès de toutes les DSDEN.

La proportion moyenne d’élèves signalés est largement moins importante que celle d’élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Sur l’ensemble de l’année scolaire et des établissements de l’enseignement secondaire public, le taux d’élèves signalés aux DSDEN est de 0,3 % en moyenne.

D’un mois à l’autre, il varie peu dans les collèges, oscillant entre 0,2 % et 0,5 %. Dans les LEGT, ce taux varie de 0,1 % à 0,4 %, maximum atteint en janvier et mars 2017. C’est dans les LP que la proportion d’élèves signalés est la plus importante, elle varie de 0,6 % à 1,5 % tout au long de l’année, maximum atteint en janvier 2017 comme pour les LEGT ► **figure 8**.

Pour ce qui est du premier degré public, le taux d’élèves signalés est de 0,05 % en moyenne, avec un maximum de 0,08 % en juin 2017.

8 - Évolution de la proportion d'élèves signalés aux DSDEN entre janvier 2016 et janvier 2017 (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des DSDEN sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 18.06. © DEPP

L'enquête réalisée auprès des DSDEN recueille aussi les signalements fournis par l'enseignement privé : la part d'élèves signalés y est vingt fois moins importante que dans l'enseignement public. En 2016-2017, dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN oscille autour de 0,01 % pour les collèges comme pour les LEGT. Le nombre d'élèves signalés est un peu plus important dans les LP privés où leur proportion varie de 0,03 % à 0,12 %, maximum atteint en mars 2017. Dans l'enseignement élémentaire privé, la proportion moyenne d'élèves signalés est de 0,005 %. Il n'y a qu'en mai 2017 qu'elle atteint 0,01 %. Ces résultats pourraient traduire une moindre fréquence des cas d'absentéisme grave dans le privé. Pour autant, l'écart observé entre le public et le privé peut aussi venir de différences de pratique dans la gestion de l'absentéisme.

Le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2016-2017, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse rarement 1 %. Seuls trois départements, les Alpes-Maritimes (2 %), la Moselle (1,23 %) et la Somme (1,19 %), déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %. Dans l'Aisne, le taux est égal à 1 %

Dans dix-sept départements, le taux d'élèves signalés est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,34 %, tout en restant inférieur à 1 %. Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,33 %.

Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements.

Sources et définitions

Sources

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : l'une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et DOM, l'autre auprès des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sur les premier et second degrés publics et privés.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à mai, les taux de réponse variant entre 65 % (70 % pour les collèges) et 50 %. Les taux moyens annuels des années précédentes étaient calculés sur les données de septembre à avril car, jusqu'à l'an dernier, le taux de réponse restait inférieur à 50 % en mai.

La seconde enquête, exhaustive auprès des DSDEN, concerne les dix mois de l'année scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

Depuis plusieurs années déjà, quatre académies volontaires (Besançon, Orléans-Tours, Reims et Strasbourg) ont choisi d'étendre l'enquête à l'ensemble de leurs établissements publics du second degré et à la rentrée 2017, le département du Pas-de-Calais les a rejointes.

Définitions

Les **absences non justifiées** correspondent aux absences sans motif ainsi qu'aux absences motivées dont l'excuse donnée n'a pas été considérée comme recevable par l'établissement.

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le **taux d'absentéisme lourd** est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le **temps d'enseignement perdu**, pour un mois donné, correspond au nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion **d'élèves signalés à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)** pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la DSDEN tous les élèves absentéistes.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.06 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».
- CRISTOFOLI S., « L'absentéisme des élèves soumis à l'obligation scolaire - Un lien étroit avec le climat scolaire et le bien-être des élèves », *Éducation & formations*, n° 88-89, p. 101-121, MENESR-DEPP, décembre 2015.
- CRISTOFOLI S., « En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public », *Note d'information*, n° 17.06, MENESR-DEPP, mars 2017.
- CRISTOFOLI S., « La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements », *Note d'information*, n° 16.11, MENESR-DEPP, avril 2016.
- Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport de diagnostic de l'Éducation nationale et du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, 28 mars 2014.